



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-019-2023-04

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-04-07-00004 - Arrêté n°14/2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France VI" (2 pages)	Page 3
IDF-2023-04-07-00005 - Arrêté n°15/2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France IV" (2 pages)	Page 6
IDF-2023-04-07-00008 - Arrêté n°15/2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France IV" (2 pages)	Page 9
IDF-2023-04-07-00007 - Arrêté n°16/2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France V" (2 pages)	Page 12
IDF-2023-04-07-00006 - Arrêté n°17/2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France II" (2 pages)	Page 15

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-07-00004

Arrêté n°14/2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France VI"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 14/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature du Docteur Bruno PINNA.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI ».
- ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 7 avril 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Paul GOUGIS Sabine PLANCOULAIN Nathalie BRION Audrey BELLESOEUR	Nadia BELMELLAT Luca CAMPEDEL A désigner A désigner
2 médecins généralistes	
Thang NGUYEN-KHAC	Bruno PINNA
2 pharmaciens hospitaliers	
Marie-Hélène FIEVET	Kevin BIHAN
2 auxiliaires médicaux	
Esther LELLOUCHE	Etienne KIMMEL

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Martyna TOMCZYK	Muriel BODIN
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Marie GICQUEL-BENADE A désigner	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Anne-Laure MORIN Clarisse GOUDIN	Jacqueline DUNO Cloé GIQUEL
6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LE FRANC Christophe DEMONFAUCON A désigner	Christiane LOOTENS Micheline DENANCE A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-07-00005

Arrêté n°15/2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France IV"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 16/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidatures de Madame Emma POIROT.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V ».

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 7 avril 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Anne DAGUENEL-NGUYEN Alexandra ROUSSEAU Jean-Jacques BOFFA Jacques BOUILLIE	Victor Georges LEVY Bruno DONADILLE Delphine FELDMANN A désigner
2 médecins généralistes	
Olivier TAULERA	Simone RADENNE
2 pharmaciens hospitaliers	
Françoise BERGIER DESCOMBES	Jean-Marc LEFAURE
2 auxiliaires médicaux	
Bérengère COUTURIER	Elisabeth LAMBERT-GENESTE

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Jacqueline DAUXOIS	Jeanne ZILBERBERG
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Annie KURTZ Françoise LEFEVRE-GIRARD	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Thomas DUONG Maël BERTHO	Marine TABARY Emma POIROT
6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
François WELLHOFF Christine GAURON A désigner	Noumadi KAMARA A désigner A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-07-00008

Arrêté n°15/2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France IV"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 15/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Monsieur ADNET

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 7 avril 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV »

PREMIER COLLEGE

Personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Marie-Hélène DIZIER Olivier CHASSANY Edgardo CAROSELLA Julien DUMURGIER Guilhem BOUSQUET	David MICHONNEAU Armelle NICOLAS-ROBIN Béla PAPP Philippe CHAUMET-RIFFAUD
Médecins généralistes	
Shahnaz KLOUCHE	A désigner
Pharmaciens hospitaliers	
Valérie BOUTON-SCHNEBELEN	Blandine LEHMANN
Auxiliaires médicaux	
Catherine DELETOILLE	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Vincent MARTIN-SCHMETS	Hélène CORNILLE-COMBEY
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Marc BORAND - Travailleur social A désigner	Ramata DEMBELE – Travailleur social Christine SCHERTZER - Psychologue
Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Pierre-Alain DUMAS Catherine MASCRET	Julie VASSEUR Lucas ADNET
Représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Martine TROUGOUBOFF Micheline BERNARD-HARLAUT A désigner	Béatrice VRILLON Françoise PERROT A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-07-00007

Arrêté n°16/2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France V"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 16/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidatures de Madame Emma POIROT.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France V ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 7 avril 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France V »

PREMIER COLLEGE

8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Anne DAGUENEL-NGUYEN Alexandra ROUSSEAU Jean-Jacques BOFFA Jacques BOUILLIE	Victor Georges LEVY Bruno DONADILLE Delphine FELDMANN A désigner
2 médecins généralistes	
Olivier TAULERA	Simone RADENNE
2 pharmaciens hospitaliers	
Françoise BERGIER DESCOMBES	Jean-Marc LEFAURE
2 auxiliaires médicaux	
Bérengère COUTURIER	Elisabeth LAMBERT-GENESTE

DEUXIEME COLLEGE

2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Jacqueline DAUXOIS	Jeanne ZILBERBERG
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Annie KURTZ Françoise LEFEVRE-GIRARD	A désigner A désigner
4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Thomas DUONG Maël BERTHO	Marine TABARY Emma POIROT
6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
François WELLHOFF Christine GAURON A désigner	Noumadi KAMARA A désigner A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-04-07-00006

Arrêté n°17/2023 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France II"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 17/2023

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Monsieur Marc Antoine PENCOLE.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France II » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France II ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 7 avril 2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France II »

PREMIER COLLEGE

Personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Maxime WACK Jean-Louis BRESSON Aurélie GOUEL-CHERON Marie-France MAMZER	Pierre COLONNA Marine LARGEAU Julie BELLET
Médecins généralistes	
Claude MARTINAUX	René JACOB-VESTLING
Pharmaciens hospitaliers	
Christine BROISSAND	A désigner
Auxiliaires médicaux	
A désigner	Flavien QUIJOUX

DEUXIEME COLLEGE

Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Jean-Claude DUPONT	A désigner
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Christian BALLOUARD Marc-Antoine PENCOLE	Jeannette GUEDMI A désigner
Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Manon DE FALLOIS Floriane LHUILLIER	A désigner A désigner
Représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Chantal ARDIOT Monique SEHAN A désigner	Laurence GUEST A désigner A désigner